



Aux contribuables de la Municipalité de Saint-Placide

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC EST DONNÉ, conformément à l'article 451 du Code municipal du Québec, par la soussignée, Lise Lavigne, Directrice générale et greffière-trésorière de la susdite Municipalité, que lors de la séance ordinaire du 21 novembre 2023, le Conseil municipal a adopté le **Règlement 05-10-2023** modifiant le Règlement 2012-12-04 relatif à la tarification des biens et services municipaux. Ledit Règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne peut prendre connaissance dudit Règlement au bureau municipal, sis au 281 de la montée Saint-Vincent, à Saint-Placide, durant les heures régulières du bureau.

Veillez prendre note que cet avis peut également être consulté sur le site Internet de la Municipalité à l'adresse suivante : <http://www.saintplacide.ca/services-municipaux/service-du-greffier/avis-publics>.

Donné à Saint-Placide, ce 27 novembre 2023.

Lise Lavigne, Directrice générale et
Greffière-trésorière